



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023009

Domaine : 5.7

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date de l'affichage : 08 décembre 2023

Date d'affichage de la délibération : 15 décembre 2023

Objet : 09 – Convention relative à l'accueil d'enfants éragniens à la crèche Baby-Loup de Conflans Sainte Honorine ouverte 24h sur 24 et 7 jours sur 7 – année 2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Monsieur Freddie PATER a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Joëlle MARTINEZ, adjointe au maire chargée des Personnes handicapées, des séniors, des Anciens combattants, de la Petite enfance et de l'intergénérationnel,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20231214-2023009-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

VU l'avis de la Commission Personnes handicapées, séniors, Anciens combattants, Petite enfance et intergénérationnel,

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des demandes particulières de familles soumises à des contraintes de travail spécifiques (nuits, week-end et jours fériés) dans l'offre d'accueil en crèche,

CONSIDERANT le maintien du nombre élevé de demandes de places au sein des structures municipales d'accueil de jeunes enfants,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec la crèche Baby-Loup de Conflans-Sainte-Honorine et participer financièrement à hauteur de 4.80€ net de l'heure pour la réservation de 6000 heures pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France